



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS

Mission orientation-emploi

Résumé de cours

Nom de l'enseignant responsable : CLAUDEL Emmanuelle

Formation (cocher les cases correspondantes) :

Licence : <input type="radio"/> 1 ^{re} année <input type="radio"/> 2 ^e année <input type="radio"/> 3 ^e année	<input checked="" type="radio"/> Droit X <input type="radio"/> Economie <input type="radio"/> Gestion <input type="radio"/> Information-Communication <input type="radio"/> Science politique	Semestre pendant lequel est dispensée la matière : <input checked="" type="radio"/> 1 ^{er} semestre <input type="radio"/> 2 ^e semestre	Numéro de l'équipe, si besoin : <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3
Master : <input checked="" type="radio"/> 1 ^{re} année x			

Nom de la matière enseignée : Droit français et européen de la concurrence

Résumé du cours : Le droit de la concurrence est devenu une matière incontournable en droit des affaires. Tout juriste - avocat, juriste d'entreprise ou membre d'une institution- se doit d'être initié à cette matière ancrée dans la pratique, dynamique, dense et teintée d'économie, qui suscite un abondant contentieux et se caractérise notamment par l'importance des sanctions imposées aux entreprises contrevenantes. L'exemple de Google, dont les amendes cumulées en 2018 et 2019 ont dépassé 8 milliards d'euros, est emblématique.

La première partie du cours est consacrée à une présentation des principes de base du droit de la concurrence. Sont ainsi étudiés le champ d'application des droits européens et nationaux de la concurrence, puis les notions qui servent de fondement à la matière, c'est-à-dire l'entreprise et le marché.

La seconde partie du cours est consacrée à l'étude du droit de la concurrence appliqué aux entreprises. Sont tout d'abord présentées les pratiques anticoncurrentielles (cartels, ententes verticales et abus de position dominante), puis la mise en œuvre du droit. En sus de prévoir des sanctions sévères, le droit de la concurrence a en effet développé des procédures alternatives (engagements, clémence, transaction) qui font place à une forme de coopération entre les autorités de concurrence et les acteurs économiques et dont il convient d'étudier les avantages et les inconvénients. Les sanctions civiles, aujourd'hui incontournables, seront aussi étudiées. Est enfin abordé, plus succinctement, le droit des concentrations européen et français.

